



PREAVIS du bureau du conseil N° 01/11

Indemnités des membres du Conseil, des membres des commissions, des scrutateurs, du secrétaire et du président.

Le bureau du conseil soumet à l'approbation du Conseil général une proposition d'indemnités pour les membres susmentionnés. En effet les montants pratiqués jusqu'à la fin de la législature précédente ne correspondent plus à la réalité du jour.

Conscient qu'il ne s'agit pas d'un salaire, nous sommes d'avis que toutes ces fonctions méritent une reconnaissance sous forme d'une indemnité respectueuse.

Aussi, le bureau propose d'adapter pour la nouvelle législature les indemnités de la façon suivante :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Scrutateurs	par votation fr. 50.-	par votation fr. 100.- si plus de 3 heures fr 30.- par heure supp.
Membre commission	fr. 25.-/ heure	fr. 30.-/heure
Commission gestion	par séance forfait fr. 50.-	par séance forfait fr.100.-
Membres Conseil	par séance fr.5.-	par séance fr. 20.-
Secrétaire	fr. 500.-	fr. 1000.- plus votations à fr. 30.-
Président	fr. 400.-	fr. 800.- plus votations à fr. 30.-

Au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-VEYRON

- vu le préavis du bureau du conseil N° 01/11,
- Ouï le rapport de la commission de gestion,
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- d'accepter les indemnités des membres du Conseil Général telles que proposées

Préavis adopté par le bureau du conseil le 13 novembre 2011.

Jean-Luc Caillat
Président

Corine Bettens
secrétaire